

1272

1991
DSB
24
École nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire

Institut d'Etudes
Politiques

DESS Direction de
projets culturels

Projet de recherche

**LE PARTENARIAT : UNE REPOSE A
L'ILLETTRISME ?**

Mémoire présenté par Joëlle MENANT
Sous la direction de Madame Yvonne JOHANNOT

1991



**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche

**LE PARTENARIAT : UNE REPOSE A
L'ILLETTRISME ?**



**Mémoire présenté par Joëlle MEMANT
Sous la direction de Madame Yvonne JOHANNOT**

1991

Le partenariat : une réponse à l'illettrisme ?

RESUME :

La mise en place de la lutte contre l'illettrisme en France a été récente et difficile. Aujourd'hui, le partenariat est présenté comme une réponse possible à ce problème. C'est autour de ce thème que se mobilisent certaines régions comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de la politique des villes.

Les descripteurs en italique sont des "candidats descripteurs" au lexique Pascal. Il s'agit de termes d'apparition récente en français, mais utilisés de plus en plus couramment.

DESCRIPTEURS : Analphabétisme
 Décentralisation
 Provence Côte d'Azur
 Illettrisme
 Partenariat
 Politique des villes

ABSTRACT :

Campaign against illiteracy in France has been recent and difficult. Partnership has been presented as a solution to this problem for some time now. Regions like Provence-Cote d'Azur are mobilized about this theme, as part of town policy.

KEY WORDS : Illiteracy
 Decentralization
 Provence-Cote d'Azur
 Partnership
 Town policy

**"Personne n'a les moyens, seul, de faire
reculer l'illettrisme" ***

* Bernard Gillardin, Claudie Tabet. Retour à la lecture.
Paris : Retz, 1988. P.56.

SOMMAIRE

Introduction P.1

I. ILLETTRISME ET PARTENARIAT

1. Analphabètes et illettrés P.2
2. "La mise en place de la lutte contre l'illettrisme en France : une naissance difficile" P.3
3. Le partenariat P.5
4. "Le partenariat : une réponse cohérente à l'illettrisme" P.6

II. "ILLETTRISMES PARLONS-EN. UN ENJEU POUR LA VILLE : LA LECTURE"

(Illettrisme et partenariat en Provence-Alpes-Côte d'Azur)

1. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur P.8
2. Le projet de lutte contre l'illettrisme P.8
 - une enquête
 - des assises
 - un appel-à-projets pour des villes-lecture

Conclusion. Pistes de recherche P.12

Bibliographie

L'illettrisme en France P.13
Illettrisme et partenariat P.17
Bibliographies sur l'illettrisme P.19
Textes et circulaires de référence P.20

Annexes

Composition du G.P.L.I. P.23

"Illettrismes parlons-en.
Un enjeu pour la ville : la lecture"

- questionnaire P.25
- résultats sommaires P.34
- programme des assises P.38
- texte de l'appel-à-projets P.41

INTRODUCTION

Depuis la publication du rapport "Des Illettrés en France", en 1984, l'illettrisme est un problème à l'ordre du jour, d'envergure nationale, sur lequel s'interrogent les pouvoirs publics, Etat et élus locaux, les associations, les professionnels du livre, les formateurs, les enseignants et les chercheurs.

L'illettrisme est un phénomène complexe, ancien, même s'il a été révélé récemment dans toute son ampleur. Il donne lieu à des discours multiples et parfois contradictoires, qui laissent deviner un certain désarroi : que faire ?

L'objet de ce projet de recherche n'est pas d'apporter des réponses toutes faites, mais simplement de resituer le problème. Qu'est-ce que l'illettrisme au juste ? Dans quel contexte s'est mise en place la lutte contre l'illettrisme en France, et qu'en est-il de ce discours sur le partenariat comme réponse à l'illettrisme qui émerge depuis quelque temps ?

Après cette réflexion théorique, préalable indispensable à une étude plus pratique, nous essaierons d'examiner un dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce projet, expérimental, pourra être étudié de manière approfondie dans le cadre d'un DESS, mettant en lumière les difficultés rencontrées et les dynamiques suscitées par le partenariat, comme réponse possible à l'illettrisme.

V. Espérandieu et A. Lion ; avec la collab. de J.-P. Bénichou. Des Illettrés en France : Rapport au Premier Ministre. Paris : La Documentation Française, 1984. 158 p.

I. ILLETTRISME ET PARTENARIAT

Les mots illettrisme et partenariat sont actuellement des expressions couramment utilisées, parfois associées, sans que l'on sache toujours très bien ce qu'elles signifient exactement. D'apparition récente dans la langue française, elles sont liées à un environnement politique, économique et social particulier.

Après une étude étymologique de ces termes et de leur contexte d'emploi, nous essaierons de déterminer les relations qu'ils peuvent entretenir l'un avec l'autre.

1. Analphabètes et illettrés

Le Petit Robert 1 donne la définition suivante de l'illettré :

Illettré, e (1560, rare av. XVIII^e ; lat. illiteratus)

1. vieilli. qui n'est pas lettré
2. mod. qui ne sait ni lire ni écrire. V. Analphabète

Le substantif illettrisme, lui, n'a été admis dans le dictionnaire que très récemment :

Illettrisme (1983, de illettré)

Etat de l'illettré, incapacité de maîtriser la lecture d'un texte simple.

Ces définitions, pour sommaires qu'elles soient, sont néanmoins très intéressantes. Elles ne distinguent pas vraiment l'illettrisme de l'analphabétisme, et opposent implicitement deux modèles, celui du lettré et de l'illettré, et par là-même évoquent une conception duale de la société.

S'"il n'y a pas de définition reconnue par tout le monde"¹, on peut cependant admettre que l'illettrisme désigne "l'analphabétisme des adultes francophones, alors que le terme d'alphabetisation est plutôt utilisé pour les publics de langue maternelle étrangère"². Analphabétisme et illettrisme désignent bien une même "entrave à la communication", mais recouvrent des réalités différentes quant à l'attitude psychologique : l'analphabétisme est

1. Jean-Pierre Vélis. La France illettrée. Paris : Seuil, 1988.

2. Pierre Freynet. *La mise en place de la lutte contre l'illettrisme en France : une naissance difficile*. In : Convergence, vol. XIX, n°1, 1986.

généralement vécu comme "un obstacle naturel à surmonter", l'illettrisme comme un facteur de honte, une carence qui humilie³. Si les publics analphabètes et illettrés se côtoient souvent en formation, si d'un point de vue pratique la distinction entre les deux n'est pas toujours facile à opérer, il serait cependant souhaitable d'apporter des réponses diversifiées à une population qui n'est que trop souvent appréhendée de manière uniforme, homogène, comme une marchandise, et non comme une réalité humaine, riche et complexe.

2. "La mise en place de la lutte contre l'illettrisme en France : une naissance difficile"⁴

Outre un problème de définition et de clarification des termes, la lutte contre l'illettrisme en France se heurte à plusieurs obstacles. Dans un pays développé, à la tradition littéraire solidement ancrée, où les droits de l'homme et du citoyen, notamment à l'éducation et à la culture, sont admis depuis plus de deux siècles, où l'école "obligatoire, gratuite et laïque" a été instaurée depuis Jules Ferry, l'illettrisme ne pouvait exister ! C'est ce que répondit encore la France à une enquête du Parlement Européen en 1979.

Si la prise de conscience du problème est brutale et tardive, avec la publication du rapport "Des Illettrés en France" en 1984⁵, le phénomène n'en est pas moins ancien, mais est révélé dans toute son ampleur par la crise de la société, crise économique et morale qui engendre des mutations profondes. Le niveau d'exigence pour pouvoir travailler ne cesse d'augmenter, allant bien au-delà d'une simple maîtrise de l'écrit, ce qui contribue à la marginalisation d'un public analphabète ou illettré, qui éprouve par ailleurs des difficultés pour pouvoir exercer ses droits et ses devoirs de citoyen.

Parallèlement, la valeur symbolique du livre et de la lecture subit des dommages. Récemment au centre de toute connaissance, le livre est aujourd'hui concurrencé par d'autres moyens de communication et d'information, par d'autres loisirs.

3. Bernard Gillardin. *Analphabètes, illettrés, mêmes problèmes pour se mettre à lire ?* In : *Analphabètes et illettrés. Migrants-Formation*, n°79, déc. 1989.

4. Pierre Freynet. *Op. cit.*

5. V. Espérandieu, A. Lion ; avec la collab. de J.-P. Benichou. Des Illettrés en France : Rapport au Premier Ministre. Paris : La Documentation Française, 1984. 158 p.

Si l'on admet que :

1. le livre n'est pas le lieu exclusif du Savoir
2. il existe d'autres façons d'appréhender la réalité que l'écrit
3. les stratégies de lecture sont multiples
4. on peut savoir lire-écrire en se tenant en marge de ce que nous appellerons "la culture livresque"⁶,
il n'en reste pas moins vrai que la non-maîtrise de la lecture aujourd'hui, en tant que rapport logique et rationnel au monde, demeure un facteur d'exclusion.

C'est d'ailleurs une association, "Aide à Toute Détresse Quart-Monde" (A.T.D. Quart-Monde), fondée en 1954, qui s'occupe de publics marginalisés, qui a fondé le terme illettrisme, car "une situation ignorée exige un vocabulaire nouveau, fût-ce au prix d'un barbarisme"⁷. Cette association, ainsi que le rapport Oheix "Contre la précarité et la pauvreté. 60 propositions" (février 1981) et le vote de la résolution de Madame Viehoff au Parlement Européen en mai 1982, concernant les actions à mener contre l'analphabétisme en Europe, ont contribué à la sensibilisation de l'opinion internationale.

On ne saurait négliger ici le rôle joué par l'UNESCO, qui nous donne deux définitions de l'analphabétisme, à vingt ans d'intervalle, montrant ainsi l'évolution de l'acception du terme, révélatrice d'une évolution de la société :

- 1958 : "Est définie comme analphabète une personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple en rapport avec la vie quotidienne"
- 1978 : "Est fonctionnellement analphabète une personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son développement et de celui de la communauté."

En France, même si la presse avait abordé le problème avant cette date, il a fallu attendre 1984 et le rapport "Des Illettrés en France" pour une réelle prise en compte de l'illettrisme par les pouvoirs publics. Ce rapport au Premier Ministre, fruit du travail de la Commission interministérielle "contre l'analphabétisme-illettrisme" de janvier à juillet 1983, commission regroupant des représentants de plusieurs ministères et secrétariats d'Etat, de la Mission Interministérielle pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, devait déboucher sur la mise en place de mesures concrètes de la part du gouvernement, prenant en compte le rôle du secteur associatif et des travailleurs sociaux, et mettant l'accent sur celui de l'Education Nationale.

6. Yvonne Johannot. *Qu'est-ce qui se cache derrière l'illettrisme ?* In : L'Immédiat, n°2, 1988.

7. A.T.D. Quart-Monde. Rapport moral pour l'année 1979.

Parmi ces mesures, soulignons l'importance de la création du "Groupe permanent interministériel de lutte contre l'illettrisme" (G.P.L.I.), le 2 octobre 1984, placé sous l'égide du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale, importance surtout symbolique, mais nous y reviendrons.

Depuis cette période, études, ouvrages divers et émissions sont consacrés en nombre à l'illettrisme, à l'analphabétisme, au livre et à la lecture. Approches quantitatives ou qualitatives, sociologiques, psychologiques, politiques ou économiques, qui contribuent à une sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs locaux ou nationaux, elles apportent des éclairages divers et complémentaires au phénomène.

Quant aux réponses ou solutions à apporter au problème de l'illettrisme, les propositions sont nombreuses et contradictoires. Peut-être parce que l'illettrisme est encore un phénomène mal cerné ou plutôt appréhendé de manière trop morcelée. Dans ce contexte, le partenariat apparaît à certains comme une solution, voire la solution. Reste encore à définir ce que recouvre ce terme.

3. Le partenariat

Si le mot partenaire est ancien (1784 : partner ; 1767 : de l'angl.) et agréé par tous les dictionnaires au sens de "personne avec qui l'on est alliée contre d'autres joueurs ou personne associée à une autre pour une activité quelconque", le mot partenariat, lui, n'est admis que depuis 1984. Le Trésor de la Langue Française en donne la définition suivante : "action commune entre des organismes différents dans un but déterminé", et Le Robert celle-ci : "système associant, pour une action commune, des partenaires économiques ou sociaux ; fait d'être partenaire de quelqu'un dans un tel système."

Le partenariat, actuellement accommodé à toutes les sauces, semble être à l'origine un concept économique. Pratiquer le partenariat signifie alors "fonctionner non plus sur une base individuelle, mais en réseaux." "Cette nouvelle façon de faire exige une vision horizontale opposée à une perception sectorielle et verticale." En d'autres termes, pour une meilleure rentabilité face à la concurrence, il est nécessaire de faire fi des rivalités pour mettre en commun ressources et moyens. Le partenariat a cependant ses limites : "le partenariat se bâtit sur la notion de consensus. Or, celui-ci implique par définition des

compromis qui peuvent parfois atténuer, réduire les objectifs poursuivis." 8

Né dans un contexte de crise économique, le concept de partenariat a été transposé au domaine social, où il prend des sens légèrement différents. Implicitement ou explicitement opposé à l'assistanat, politique qui a prévalu et se pratique encore dans le social, le partenariat se veut actif. Brassant une multiplicité de partenaires, dans les sphères sociales, mais aussi politiques, économiques et culturelles, le partenariat en matière de lutte contre l'illettrisme, enjeu d'envergure nationale qui appelle un consensus général, cible également comme principal partenaire l'illettré lui-même. Plus que d'une mode, on voit qu'il s'agit ici d'un changement radical de perception, qui implique un changement de politique.

4. "Le partenariat : une réponse cohérente à l'illettrisme"

La création du "Groupe permanent interministériel de lutte contre l'illettrisme" (G.P.L.I.) en 1984 marque déjà une volonté partenariale par la diversité des partenaires qu'il associe (cf. annexes). Mais ce partenariat reste en partie lettre morte, vu le peu de moyens attribués au G.P.L.I., dont la situation interministérielle constitue par ailleurs davantage un frein à l'action qu'une occasion d'impulser des actions cohérentes et complémentaires.

Dans son bulletin d'informations "En toutes lettres," le G.P.L.I. se propose pourtant de mobiliser le plus grand nombre de partenaires, de favoriser le dialogue des acteurs concernés par la lutte contre l'illettrisme et d'inscrire leurs projets dans des politiques concertées. Pour cela, il dispose d'un réseau de correspondants régionaux et départementaux. Force est de constater que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des efforts déployés. Le partenariat, politique "généreuse", se heurte à de nombreux écueils, dont le moindre n'est pas la nécessaire évolution des mentalités.

Pourtant, de-ci de-là, des politiques concertées de lutte contre l'illettrisme se font jour et obtiennent des résultats encourageants. Ces politiques, qui reposent pour une bonne part sur le militantisme de quelques personnes, semblent avoir plus de chances de réussite à un niveau local, ou la coordination entre les actions de terrain et

8. Silvie Delorme. *Le partenariat : concept galvaudé ou gage de créativité et d'excellence ?* In : *Argus*, vol. XIX, n°3, 1990. ISSN 0315-9930.

9. B. Gillardin, C. Tabet. Retour à la lecture. Op cit.

la rencontre entre les différents partenaires est plus facile. Elles s'insèrent donc pleinement dans le cadre de la décentralisation, ce qui n'implique pas un désengagement de l'Etat, mais au contraire une mission d'impulsion, d'encouragement et de coordination de la part de celui-ci.

Pour conclure ce chapitre, une citation de Claudie Tabet :
"La vraie question est celle de la reconnaissance immédiate de la complémentarité des partenaires institutionnels. (...) Il faut que cesse le 'saucissonnage' des réponses qui coupent en tranches d'inégale valeur la demande, le besoin urgent. Pour sortir l'illettré d'un monde d'enfermement, d'un monde où il court frapper à toutes les portes quand il n'abandonne pas justement cette course effrénée, il faut en face une image structurée et structurante. Il faut très certainement des réponses, spécifiques certes, mais articulées et dont les formes complémentaires créent une certaine unité."¹⁰

C'est dans le cadre de la décentralisation et plus particulièrement de la politique des villes, dans cette optique de partenariat comme réponse cohérente à l'illettrisme, qu'a été lancée en 1990, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une opération de lutte contre l'illettrisme, opération à long terme qui associe une multiplicité de partenaires, institutionnels ou non, que nous allons maintenant étudier.

10. B. Gillardin, C. Tabet. Retour à la lecture. Op. cit. P. 52.

II. "ILLETTRISMES PARLONS-EN. UN ENJEU POUR LA VILLE : LA LECTURE"

(Illettrisme et partenariat en Provence-Alpes-Côte d'Azur)

1. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait 4 260 000 habitants au 5 mars 1990, soit environ 7 % de la population française, regroupés dans six départements :

- les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, départements de montagne à activités plutôt rurales (6 % de la population régionale)
- les Alpes-Maritimes, tournées vers le tourisme et les industries de haute technologie (23 % de la population régionale)
- les Bouches-du-Rhône, au fort taux d'urbanisation, où sont concentrées la plupart des entreprises (41 % de la population régionale)
- le Var, où dominant le tourisme et les activités rurales, sauf autour de Toulon, zone industrielle (19 % de la population régionale)
- le Vaucluse, essentiellement rural (11 % de la population régionale).

D'après le recensement de 1982, 58 % de la population avait entre 20 et 64 ans. Le taux de chômage en 1985 était de 12% (moyenne nationale : 10 %).

Si l'on assiste actuellement à un fléchissement du rythme de croissance de la population, la composante principale de l'évolution de la population régionale reste l'apport migratoire.

2. Le projet de lutte contre l'illettrisme

C'est dans ce contexte humain, économique et social particulier que se situe le projet de lutte contre l'illettrisme mené sous l'égide de la Préfecture de Région, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (S.G.A.R.), en concertation avec divers partenaires de la région, institutionnels ou non.

Même si l'on ne dispose actuellement d'aucune étude quantitative sur l'illettrisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ampleur du phénomène dans la région ne fait aucun doute. Toutes les administrations se trouvent peu ou prou concernées, et c'est dans la plupart des cas avec intérêt qu'elles ont répondu aux sollicitations du S.G.A.R. pour coopérer. Des dispositifs de lutte contre l'illettrisme existent déjà, associant divers partenaires, dans le cadre du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) ou des Zones d'Education Prioritaire (Z.E.P.) par exemple, mais il n'existe pas de coordination entre elles.

La décentralisation, et plus particulièrement la politique des villes (cf. bibliographie, partie IV) offrent un cadre institutionnel et des financements spécifiques pour mener à bien une politique partenariale à l'échelle de la région, en s'appuyant sur les collectivités locales.

Le projet de lutte contre l'illettrisme lancé en Provence-Alpes-Côte d'Azur à partir d'avril 1990 comprend trois étapes :

- une enquête menée auprès des villes de plus de 5 000 habitants de la région
- la tenue d'assises régionales à Marseille, les 26 et 27 octobre 1990
- le lancement d'un appel-à-projets pour des "villes-lecture".

a) Une enquête

Un questionnaire envoyé à 119 communes de la région (villes de plus de 5 000 habitants pour tous les départements à l'exception des départements alpins, où le seuil a été fixé à 3 000 habitants, d'après le recensement de 1982) ainsi qu'une série d'entretiens devaient permettre d'établir un état des lieux des politiques de lutte contre l'illettrisme et d'incitation à la lecture à l'échelon communal dans la région (cf. annexes).

Ce questionnaire, intitulé "Politique du livre et de la lecture dans les villes" visait également d'autres objectifs :

- mobiliser tous les partenaires possibles dans les villes de la région sur les problèmes d'illettrisme et les enjeux d'une politique de développement de la lecture
- repérer les réseaux existants.

73 communes ont répondu à ce questionnaire, soit 61 % des communes touchées. Les objectifs de l'enquête ont donc été en partie atteints, même si les résultats font apparaître la nécessité d'une politique concertée, à la fois au niveau des communes et à l'échelon régional, car la plupart des actions menées le sont de manière cloisonnée et sectorielle.

b) Des Assises

La tenue D'Assises régionales à Marseille, les 26 et 27 octobre 1990, sur le thème "Illettrismes parlons-en. Un enjeu pour la ville : la lecture" devait représenter un temps fort pour analyser, réfléchir, agir et mobiliser tous les partenaires.

Ces deux journées étaient articulées autour de trois grands thèmes (cf. annexes) :

- illettrisme et développement des villes
- complexité des situations et diversité des solutions
- développement des politiques et des projets municipaux et régionaux.

Elles ont rencontré un large succès public, car près de 400 personnes y ont participé (élus, partenaires de l'action sociale, éducative et culturelle).

c) Un appel-à-projets pour des "villes-lecture"

Troisième étape de ce dispositif d'ensemble, cet appel-à-projets visant à susciter une dynamique régionale de lutte contre l'illettrisme, en s'appuyant sur les villes en tant que "lieux privilégiés où sont réunies les conditions d'une évolution rapide vers le statut de lecteur".

L'idée des villes-lecture a été lancée en 1989 par l'Association Française pour la Lecture (A.F.L.), mais, faute de moyens ou aléas du partenariat, leur mise en place s'est avérée difficile*.

Etre ville-lecture, dans l'esprit du projet, c'est mobiliser toutes les énergies pour développer la lecture pour tous au sein de la commune, et plus particulièrement dans les milieux défavorisés (cf. annexes). L'appel-à-projets reprend donc l'idée de l'A.F.L., mais dans un cadre plus souple (pas de charte rigide) et en offrant des moyens aux communes qui seront sélectionnées, à condition que celles-ci consentent déjà un effort financier et humain en matière de développement de la lecture, et qu'elles associent au projet les différents partenaires potentiels de l'action sociale, éducative et culturelle de la commune.

Les dossiers, déposés avant le 30 avril 1991, recevront une réponse avant le 31 mai 1991.

*. Dossier *Que sont les villes-lecture devenues ?* In : Actes de lecture, n°29, mars 1990.

Les trois étapes de ce projet, préalable à une action de longue durée et partenariale, ont été mises en place grâce aux partenaires institutionnels (S.G.A.R., Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Régionale Jeunesse et Sports de l'Académie de Nice, Direction Départementale Jeunesse et Sports des Bouches-du-Rhône, Rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice) et à deux groupes de travail situés dans chacune des académies de la région, qui regroupaient une pluralité de partenaires. Jusqu'ici le partenariat a bien fonctionné, mais il ne s'agit que d'un prélude...

CONCLUSION. PISTES DE RECHERCHE

Il est un peu tôt pour affirmer ou pour nier que le partenariat soit une réponse à l'illettrisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le DESS permettra d'apporter des éléments de réflexion plus concrets, dans la mesure où il étudiera de manière approfondie le contenu des dossiers déposés pour l'appel-à-projets pour des villes-lecture. Cette étude, ainsi que celle des résultats du questionnaire "Politique du livre et de la lecture dans les villes" de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur permettra de poursuivre une réflexion amorcée dans d'autres régions et dans d'autres circonstances sur le partenariat comme réponse à l'illettrisme.

Si l'urgence de la situation semble requérir des réponses immédiates et rapides, il faut cependant s'accorder le temps de la réflexion et attendre les effets à moyen et long termes des actions entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie recense les ouvrages et articles de périodiques utilisés pour la rédaction du mémoire. Par commodité, elle est découpée en quatre parties :

- L'illettrisme en France : regroupe des textes liés à la prise de conscience de l'illettrisme en France, mais aussi des études quantitatives et qualitatives sur l'illettrisme et la lecture en France.
- Illettrisme et partenariat : regroupe des textes généraux sur l'illettrisme et le partenariat, et des documents sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (actions partenariales de lutte contre l'illettrisme, études diverses)
- Bibliographies sur l'illettrisme : pour permettre au lecteur qui le souhaiterait d'effectuer des recherches exhaustives sur la question. Il s'agit de bibliographies récentes, presque toutes analytiques.
- Textes et circulaires de référence : sélectionnés en fonction de leur rapport à une politique partenariale de lutte contre l'illettrisme. Partie sommaire, à compléter dans le cadre du D.E.S.S.

L'ILLETTRISME EN FRANCE

* *Analphabètes et illettrés*. In : Migrants-formation, n°79, déc. 1989. ISSN 0335-0894.

Combien sont-ils ? Définir une politique. Connaître les publics. Proposer une démarche sont les quatre axes de ce dossier qui s'adresse à des formateurs, mais concerne également d'autres partenaires.

* A.T.D. QUART-MONDE. Données sur l'illettrisme : le cas français. Pierrelaye, 1980.

* Bibliothèques publiques et illettrisme. Paris : Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, 1986. 79 p.

Suite d'articles abordant la lutte contre l'illettrisme dans ses aspects théoriques et dans ses applications concrètes (expériences menées dans des bibliothèques publiques, mais aussi dans des écoles, des prisons...)

* **CANONNE, André.** *La Lecture menacée.* In : Revue de bibliologie : schéma et schématisation, n°31, 4ème trim. 1989.

Réflexions d'un bibliothécaire sur la lecture publique, l'illettrisme, la nécessité d'une politique générale de la lecture et son enjeu social.

* **CHARTIER, Anne-Marie et HEBRARD, Jean.** Discours sur la lecture : 1880-1980. Paris : B.P.I., 1989.

* **CHARTIER, Roger (sous la dir. de).** Pratiques de la lecture. Paris : Rivages, 1985.

Actes d'un colloque organisé sur ce thème, relatant des témoignages de lecteurs, de pratiques et d'époques diverses.

* **COUDER, Bruno, LECUIT, Jean.** Maintenant, lire n'est plus un problème pour moi... Ed. Sciences et Service, 1983. 286 p.

Ouvrage qui retrace l'action du Mouvement A.T.D. Quart-Monde à l'échelle européenne, depuis le début des années 1970, pour la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'existence de l'illettrisme.

* **ESPERANDIEU, Véronique et LION, Antoine ; avec la collab. de Jean-Pierre Bénichou.** Des Illettrés en France : Rapport au Premier Ministre. Paris : La Documentation Française, 1984. 158 p.

Symbole de la prise en compte de l'illettrisme par le Gouvernement français, ce rapport fait état pour la première fois des études et estimations qui ont lieu sur ce sujet, ainsi que des différents organismes déjà engagés dans des actions d'alphabétisation.

* **ESTABLET, Roger, BAUDELLOT, Christian.** Le Niveau monte. Paris : Seuil, 1989.

* **FRANCE.** Ministère de la Culture et de la Communication. Département des Etudes et de la Prospective ; Olivier Donnat, dir. Les Pratiques culturelles des Français : enquête 1988-1989. Paris : La Documentation Française, 1990. 243 p.

Voir plus particulièrement les chapitres concernant la lecture de livres, de périodiques et de magazines, la fréquentation de librairies, de bibliothèques...

* **FREYNET, Pierre.** *La mise en place de la lutte contre l'illettrisme en France : une naissance difficile.* In : Convergence, vol. 19, n°1, 1986. P.53-61.

* FURET, François, et OZOUF, Jacques. Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry. Paris : Minuit, 1977. 2 vol., 380 p.

Evolution de la symbolique sociale et politique de l'écrit du XVIe au XIXe siècle et progression de l'alphabétisation, produit d'une demande sociale. La mise en place de l'institution scolaire ne signera que l'aboutissement du processus.

* GRUPE PERMANENT INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. Dossier noir de l'illettrisme. Paris : Ministère des Affaires Sociales, 1988.

Ce dossier rassemble un grand nombre d'articles de périodiques parus sur ce thème, avec un résumé en tête de chacune des parties.

* Illettrisme : étude quantitative. Enquête réalisée à la demande du Groupe Permanent interministériel de Lutte contre l'Illettrisme. Infométrie, oct.1988 (multicopié). 38 f.

Présentation du premier sondage effectué en France sur l'illettrisme, sur la base d'un questionnaire administré à un échantillon de 1000 personnes. Il conclut que "l'illettrisme sous l'une ou l'autre de ses formes touche un adulte sur cinq".

* LAE, Jean-François, NOISETTE, Patrice. Je, tu, il, elle apprend : étude documentaire sur quelques aspects de l'illettrisme. Paris : La Documentation Française, 1985.

Etude approfondie des différents types de discours sur l'illettrisme, des années 60 aux années 80.

* OHEIX, Gabriel. Contre la précarité et la pauvreté : 60 propositions. Paris : Ministère des Affaires Sociales, fév. 1981.

* PINGAUD, Bernard. Le Droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture. Rapport à la Direction du Livre et de la Lecture. Mai 1989, 95 p.

S'appuyant sur les constats des opérations déjà menées et des expériences novatrices, ce rapport présente une réflexion pour une politique de développement de la lecture et propose ce que pourraient être des avancées en faveur de la lecture et de la recherche de nouveaux publics. Avec un grand souci pour une meilleure coopération entre les différents partenaires du livre.

* PINGAUD, Bernard, BARREAU, Jean-Claude. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapport au Ministère de la Culture. Paris : Dalloz, 1982. 297 p.

Bien que l'illettrisme ne soit pas abordé, ce rapport propose diverses mesures politiques à prendre pour sauvegarder le livre et la lecture.

* POULAIN, Martine. *L'illettrisme : fausses querelles et vraies questions.* In : Esprit, sept. 1989. P. 46-58.

* POULAIN, Martine (sous la dir.). Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine. Paris : Cercle de la Librairie, 1988. 241 p.

* *Qu'est-ce qui se cache derrière l'illettrisme ?* In : L'Immédiat, Bulletin d'information de MEDIAT Rhône-Alpes, suppl. à l'Immédiat n°5.

* ROBINE, Nicole. *Etat et résultats de la recherche sur l'évolution de la lecture en France.* In : Cahiers de l'économie du livre, n°5, mars 1991.

Rapport réalisé fin 1989 pour le Ministère fédéral allemand de l'Education et des Sciences, qui vise à évaluer les changements intervenus dans les pratiques de lecture des Français au cours des dernières années. Un chapitre concerne l'évaluation de l'illettrisme et des niveaux scolaires et culturels.

* VELIS, Jean-Pierre. La France illettrée. Paris : Seuil, 1988. 269 p.

Ouvrage d'un journaliste, qui retrace ses rencontres avec de nombreux acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme en France, ainsi qu'avec des illettrés. Une présentation des mécanismes institutionnels de lutte contre l'illettrisme mis en place au niveau national et local et de l'évolution de leurs missions complète l'ouvrage.

* VIEHOFF, P.-J. Rapport fait au nom de la Commission de la Jeunesse, de la Culture, de l'Education, de l'Information et des Sports, sur la lutte contre l'analphabétisme. Bruxelles : Parlement Européen, avril 1982. 19. (Document 1-88/82).

Premier rapport officiel européen sur ce sujet, il tente d'évaluer l'ampleur de l'illettrisme, ses causes et ses effets culturels, sociaux et politiques.

ILLETTRISME ET PARTENARIAT

* **BOUVIER, Christine.** Les Bibliothèques de Comités d'Entreprise en région. Aix-en-Provence : Association des Bibliothécaires Français de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Impressions du Sud, 1988. 32 p.

Rapport sur une mission d'étude et d'enquête sur les bibliothèques de C.E. dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Axes directeurs de l'étude : recensement des structures de lecture existant dans les entreprises de la région, amorce de réflexion avec les responsables des bibliothèques de C.E. sur la spécificité et la problématique des bibliothèques d'entreprise.

* **DELORME, Silvie.** *Le Partenariat : concept galvaudé ou gage de créativité et d'excellence ?* In : Argus, vol. 19, n°3, hiver 1990. P. 75-78. ISSN 0315-9930.

Texte sur le concept de partenariat, paru dans la revue de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

* **FRANCE.** Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Direction départementale Jeunesse et Sports (Bouches-du-Rhône). La Lecture, le livre et les jeunes. Oct. 1990. 24 p.

Plaquette d'information sortie à l'occasion de "La Fureur de lire", qui recense les animations autour du livre et de la lecture dans le département au cours du 4e trimestre 1990, ainsi que les associations impliquées dans ces actions.

* **GILLARDIN, Bernard, TABET, Claudie.** Retour à la lecture : lutte contre l'illettrisme : guide pour la formation. Paris : Retz, 1988. 171 p.

Guide pratique pour tous ceux qui mènent des actions de formation auprès d'illettrés, cet ouvrage insiste dans sa première partie sur la nécessité d'un partenariat institutionnel comme réponse cohérente à l'illettrisme.

* Illettrismes parlons-en. Un enjeu pour la ville : la lecture. (Actes des) Assises régionales, Marseille, 26-27 octobre 1990. Marseille : Préfecture de Région, Secrétariat général pour les affaires régionales, 1991. 65 p.

* *Illettrismes parlons-en. Un enjeu pour la ville : la lecture.* In : Actes de lecture, n°32, déc. 1990.

Compte-rendu par des membres de l'Association Française pour la Lecture des Assises régionales qui se sont déroulées à Marseille les 26 et 27 octobre 1990, ainsi que de l'ensemble du projet.

* JOHANNOT, Yvonne (sous la dir. de). *Dossier illettrisme*.
In : L'Immédiat, n°2, 2e trim. 1988, pp.33-60 et n°3,
nov.1988, pp.37-61.

Suite d'articles sur différentes actions de lutte contre
l'illettrisme menées en région Rhône-Alpes au sein d'associations,
dans les collèges ou les maisons d'arrêt.

* *Que sont les villes-lecture devenues ?* In : Actes de
lecture, n°29, mars 1990.

Dossier qui fait le point, un an après, sur l'idée des villes-
lecture, lancée par l'Association Française pour la Lecture.

BIBLIographies SUR L'ILLETTRISME

* BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Marseille). Illettrisme : éléments de bibliographie. Mai 1990. 48 p. ISBN 2 900 298 17 2.

Bibliographie analytique d'ouvrages et d'articles de périodiques, qui aborde l'illettrisme sous différents angles : société, culture, psychologie, pédagogie, éducation permanente et formation continue des adultes, bibliothèques publiques.

* BOIS, Nathalie. Mise en réseau des acteurs culturels locaux autour d'une politique de la lecture : essai de modélisation. Université des Sciences Sociales Grenoble II, Institut d'Etudes Politiques, 1990. 115 f. (D.E.S.S. Direction de projets culturels).

Contient une importante bibliographie analytique, dont les axes principaux sont : la lecture, théories et pratiques ; décentralisation et vie locale.

* CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (Côtes-du-Nord), DELEGATION REGIONALE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Bretagne). Vous avez dit illettrisme ? Outils pédagogiques, ressources documentaires. Saint-Brieuc, 1988. 126 p.

Importante bibliographie analytique.

* CURTIT, Françoise. Les Discours sur l'illettrisme : élaboration et thématique. Université des Sciences Sociales Grenoble II, Institut d'Etudes Politiques, 1989.99 f. + annexes. (D.E.S.S. Direction de projets culturels).

Contient une importante bibliographie analytique sur l'illettrisme en France et à un niveau international, sur l'acte de lecture et une bibliographie descriptive, ordonnée chronologiquement, des articles de périodiques d'information générale sur l'illettrisme.

* FARGETTE, Odile. La Prise en charge institutionnelle de la lutte contre l'illettrisme : une solution locale à un fléau d'ampleur nationale. Université des Sciences Sociales Grenoble II, Institut d'Etudes Politiques, 1990. 150 p. (Maîtrise, tutorat "Economie sociale").

Contient une importante bibliographie descriptive.

TEXTES ET CIRCULAIRES DE REFERENCE

Deux textes essentiellement ont servi à élaborer cette partie de la bibliographie :

* *Pour une meilleure réussite scolaire : guide des actions d'accompagnement.* In : En toutes lettres, hors-série n°3, Editions G.P.L.I.

* Financement de la lutte contre l'illettrisme. Document dactylographié du G.P.L.I., daté de juin 1989.

Il conviendra de s'y référer pour de plus amples renseignements, ou de s'adresser au G.P.L.I. ou aux instances concernées. Les textes et circulaires de référence ici sélectionnés se rapportent principalement à des politiques partenariales de lutte contre l'illettrisme.

Politique des villes

PREMIER MINISTRE. Circulaire du 3 mai 1984 : Plan de développement social des quartiers (D.S.Q.).

Décret du 28 octobre 1988 : institue le Conseil national des villes et du développement social urbain, le Comité interministériel des villes et du développement social urbain, ainsi que la Délégation interministérielle au développement social urbain (D.I.V.).

Revenu Minimum d'Insertion

Loi n°88-1088 du 01.12.1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion (J.O. du 03.12.1988).

Décret n°89-39 du 26.01.1989 relatif aux Commissions Locales d'Insertion instituées par l'article 34 de la loi n°88-1088 du 01.12.1988 (J.O. du 27. 01.1989).

Décret n°89-40 du 26.01.1989 relatif aux Conseils Départementaux d'Insertion institués par l'article 35 de la loi n°88-1088 du 01.12.1988 (J.O. du 27.01.1989).

Circulaire du 09.03.1989 relative à la mise en oeuvre du Revenu Minimum d'Insertion (J.O. du 11.03.1989).

Secteur scolaire et péri-scolaire

* Projets d'action éducative des écoles (P.A.E.)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

- Note de service 87-269 du 4 sept.1987, parue au BO n°31 du 10 sept.1987.
- Note de service 87-185 du 1er juillet 1987, parue au BO n°27 du 9 juillet 1987.
- Circulaire du 22 juin 1988, parue au BO n°26 du 14 juillet 1988.

* P.A.E. des collèges, lycées et écoles régionales d'enseignement adapté

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

- Lettre du Ministre, Direction des Lycées et Collèges, DLC 17 n°87-139 du 03.07.87.
- Note de service du 01.07.87 (politique culturelle).
- Note de service n°86-260 du 12.09.86.
- Note de service n°86-261 du 12.09.86, parue au BO n°32 du 18 sept. 1987.

* Animation éducative péri-scolaire (A.E.P.S.)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE :

- Circulaire conjointe du 14 août 1984 de l'Education Nationale, Direction des Ecoles n°84298 et des Affaires Sociales, Direction de la Population et des Migrations (DPM) n°300, parue au BO n°31 du 6 sept. 1984.

* Zones d'Education Prioritaire (ZEP)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

- Circulaires des 1er juillet 1981 et 28 déc.1981.
- Circulaire du 8 juillet 1988 - Cabinet du Ministre, sous référence CAB n°234.

Ministère de la Justice. Direction de l'Education surveillée : actions de rattrapage et de soutien scolaire ; lutte contre l'illettrisme.

- Circulaire ES 82 19 K1 du 26.02.82 (subventions aux associations promotrices d'actions destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes).
- Note d'information du 11.01.88 à l'attention des Directeurs Régionaux et des Directeurs Départementaux de l'Education Surveillée.
- Note n°88-340 du 6.05.88 concernant l'Education Surveillée et la lutte contre l'illettrisme, adressée aux Directeurs Régionaux.

- Circulaire conjointe du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Justice du 21 août 1985 (scolarité des jeunes soumis à l'obligation scolaire et bénéficiant d'une protection judiciaire).

Protocoles d'accord entre le Ministère de la Culture et d'autres ministères pour lutter contre l'illettrisme

- Protocole d'accord Education Nationale / Culture du 29 avril 1983.

- Accord cadre et protocole d'accord Défense / Culture du 24 mai 1983.

- Protocole d'accord Agriculture / Culture du 25 juillet 1984.

ANNEXES

COMPOSITION DU GROUPE PERMANENT DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

- . MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DES SPORTS
- . MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET
- . MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT
- . MINISTERE DE LA JUSTICE
- . MINISTERE DE LA DEFENSE
- . MINISTERE DE L'INTERIEUR
- . MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- . MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA MER
- . MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
- . MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- . MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE
- . MINISTERE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE MER
- . MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS
- . MINISTERE DES POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE
- . MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
- . MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE
- . MINISTERE DELEGUE CHARGE DE LA FRANCOPHONIE
- . MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES RECONVERSIONS
- . MINISTERE DELEGUE CHARGE DES PERSONNES AGEES
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES DROITS DE LA FEMME
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU PLAN
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ACTION HUMANITAIRE
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA CONSOMMATION
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE
- . SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES HANDICAPES ET DES ACCIDENTES DE LA VIE

- . COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN
- . DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE ET AU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
- . DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE
- . COMMISSION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT SOCIALE DES QUARTIERS
- . DELEGATION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES EN DIFFICULTE
- . CONSEIL NATIONAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- . AGENCE NATIONALE POUR L'INSERTION ET LA PROMOTION DES TRAVAILLEURS D'OUTRE-MER (A.N.T.)
- . CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.N.A.F.)
- . AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (A.N.P.E.)
- . ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (A.F.P.A.)
- . UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (U.N.A.F.)
- . MOUVEMENT AIDE A TOUTE DETRESSE QUART-MONDE
- . FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE READAPTATION SOCIALE (F.N.A.R.S.)
- . CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.)
- . FEDERATION LEO LAGRANGE
- . UNION NATIONALE INTERFEDERALE DES OEUVRES PRIVEES SANITAIRES ET SOCIALES (U.N.I.O.P.S.S.)
- . COMITE DE LIAISON POUR L'ALPHABETISATION ET LA PROMOTION (C.L.A.P.)

- . DES CORRESPONDANTS ADMINISTRATIFS REGIONAUX OU DES RESPONSABLES DE STRUCTURES DE COORDINATION SUR LESQUELS ILS S'APPUIENT

**POLITIQUE DU LIVRE ET DE LA LECTURE
DANS LES VILLES**

SOMMAIRE

QUESTIONNAIRE

Nom de la commune :

N° de département :

Nom du Maire :

*Ce questionnaire est dense. Nous vous demandons d'accorder une attention particulière aux questions imprimées en gras, et surtout de nous le retourner avant le _____, même incomplet.
Nous vous remercions de votre collaboration.*

CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

I. POLITIQUE MUNICIPALE

- A. La bibliothèque municipale
- B. Actions diverses en direction de la population
- C. Actions spécifiques en direction du personnel communal

II. SECTEUR PUBLIC ET PARA-PUBLIC

- A. Secteur scolaire et péri-scolaire
- B. Insertion et formation professionnelle
- C. Actions en direction de publics spécifiques

III. SECTEUR ASSOCIATIF

IV. SECTEUR PRIVÉ

RÉCAPITULATIF ET PERSPECTIVES

CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

• Nombre d'habitants (recensement de 1982)

• Nombre d'habitants en 1989 (approximatif)

• Répartition par tranches d'âge :

0-13 ans	
14-19 ans	
20-24 ans	
25-54 ans	
55 ans et plus	

• Répartition par catégories socio-professionnelles :

Agriculteurs-exploitants	
Salarisés agricoles	
Patrons de l'industrie et du commerce	
Professions libérales et cadres supérieurs	
Cadres moyens	
Employés	
Ouvriers	
Personnels de service	
Autres catégories (artistes, clergé, armée, police....)	
Personnes non actives (étudiants, ménagères, retraités...)	

NOTE :

Les chômeurs et les apprentis sont considérés comme actifs et classés dans la catégorie relative à leur profession.

• Compte administratif de la commune en 1989

• Pourcentage du budget culturel

• Avez-vous repéré des problèmes d'accès à la lecture ou d'illettrisme dans votre ville ?

OUI NON

Si oui, en direction de quels publics souhaiteriez-vous en priorité agir ?

.....
.....

POLITIQUE MUNICIPALE

A. LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

1. La ville est-elle équipée d'une bibliothèque municipale ? OUI NON

• Si oui, est-elle normative ?

OUI NON

(Normes de la Direction du Livre : 0,07 m2 par habitant jusqu'à 25000 habitants + 0,015 m2 par habitant au-dessus de 25 000 habitants)

2. Est-il prévu une construction de BM normative ? OUI NON

Si oui,

- une centrale
- une annexe

3. La ville est-elle desservie par la Bibliothèque Centrale de Prêt ? OUI NON

Si oui, par quels moyens :

- dépôt de livres
- tournée de bibliobus (prêt direct)

4. La Bibliothèque municipale dispose-t-elle : OUI NON

- d'un service bibliobus
- d'annexes

OUI NON
OUI NON

5. Quel est le nombre total du PERSONNEL de la BM en 1989 ?

• Quel est le nombre de personnes titulaires d'un diplôme professionnel de bibliothécaire ?

• Combien de membres du personnel ont bénéficié d'une formation spécifique sur l'illettrisme ?

6. Quel est le nombre total d'HEURES D'OUVERTURE par semaine de la BM ?

- Centrale - Annexe(s)

• Pouvez-vous détailler les horaires d'ouverture ?

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi

13. La BM dispose-t-elle d'un budget pour l'ANIMATION ?

OUI NON

A combien s'élève-t-il pour 1989 ?

En quoi consiste cette animation ?

- expositions
- conférences
- heures du conte
- accueil de groupes de musique
- atelier arts plastiques
- atelier écriture
- atelier lecture
- autres animations (à préciser)

.....
.....

Organisez-vous ces actions :

- régulièrement
- ponctuellement
- jamais ?

Que faites-vous plus particulièrement en direction des faibles lecteurs ?

.....
.....

14. La BM se fait connaître par quels moyens ?

- signalisation en ville
- guide du lecteur
- affiches
- publicité dans la presse, la radio et la TV locales
- Autres moyens (à préciser)

.....
.....

15. Nombre d'emprunteurs actifs en 1989 :

- Section Jeunesse
- Section Adultes

.....
.....

TOTAL

.....

• Nombre de livres prêtés en 1989 :

- Section Jeunesse
- Section Adultes

.....
.....

TOTAL

.....

• Nombre total de livres prêtés par habitant en 1989

• Nombre total de documents prêtés par habitant en 1989
(livres + disques + vidéos...)

• Dépenses de fonctionnement (personnel + acquisitions
+ abonnements + reliure + impression + animations) en francs en 1989

16. Quels sont les projets de la BM pour 1990/1991 ?

- 87 -

ACTIONS DIVERSES EN DIRECTION DE LA POPULATION

• La municipalité organise-t-elle des manifestations ou des échanges autour du livre ?

Si oui, lesquels :

- Fêtes du livre ou de la lecture
- Echanges de livres dans le cadre d'un jumelage avec une ville étrangère
- Livres offerts à l'occasion d'événements

OUI NON

• Si oui, avec possibilité de choix ?

OUI NON

• En direction de quels publics ?

- enfants (passage en 6e...)
- femmes (fête des mères)
- jeunes mariés
- personnes âgées (colis de fin d'année)
- Autres (à préciser)
-

• Projets pour 1990 ?

.....

ACTIONS SPECIFIQUES EN DIRECTION DU PERSONNEL COMMUNAL

• Y a-t-il des facilités accordées au personnel municipal pour fréquenter la BM ?

Lesquelles ?

.....

OUI NON

• Une sensibilisation de certains services municipaux aux enjeux de la lecture et au problème de l'illettrisme a-t-elle été entreprise (personnel des crèches, cantines...) ?

OUI NON

• Dans le cadre de la formation continue, est-il prévu plus particulièrement pour le personnel municipal une mise à niveau de lecture ?

OUI NON

• La municipalité offre-t-elle des livres aux employés municipaux à l'occasion de certains événements (mariage, retraite, fin d'année...) ?

OUI NON

SECTEUR PUBLIC ET PARA-PUBLIC

A. SECTEUR SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE

1. Nombre d'élèves en 1989 :

- de la maternelle
- du primaire
- des collèges
- des lycées
- des L.E.P.

Nombre :

- d'écoles maternelles
- d'écoles primaires
- de collèges
- de lycées
- de L.E.P.

Nombre :

- de B.C.D. (Bibliothèques Centres Documentaires)
- de C.D.I. (Centres de Documentation et d'Information)
- de C.I.O. (Centres d'Information et d'Orientation)

2. Par qui sont tenues les B.C.D. ?

Nombre

- bénévoles
- salariés à temps partiel
- salariés à plein temps

- enseignants
- bibliothécaires
- animateurs
- parents d'élèves
- autres (à préciser)

• Combien de B.C.D. fonctionnent la quasi totalité du temps scolaire ?

• Combien de B.C.D. fonctionnent aussi en dehors du temps scolaire (le mercredi, le soir...) ?

• Quel est le public desservi par les B.C.D. ?

- élèves
- personnel enseignant
- personnels divers
- familles des élèves (parents, jeunes du quartier...)
- autres (à préciser)

- Quel est le nombre de livres possédé par les B.C.D. en 1989 ?
- Quel est le nombre de livres prêté par les B.C.D. en 1989 ?
- Quel est le nombre de livres possédé par les C.D.I. en 1989 ?
- Quel est le nombre de livre prêté par les C.D.I. en 1989 ?

- Dépenses municipales en 1989 pour le secteur scolaire :
- nombre de livre achetés pour les B.C.D.
- nombre de livres éventuellement achetés pour les C.D.I.
- nombre de manuels scolaires achetés

3. Existe-t-il dans le secteur scolaire et péri-scolaire des actions axées sur le développement de la lecture (contes, ateliers écriture, expression orale...)

OUI NON

TOTAL

- Si oui, dans quel cadre se situent-elles ?
- Z.E.P. (Zones d'Education Prioritaire)
- C.A.T.E. (Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant)
- P.A.E. (Projets d'Action Educative)
- A.E.P.S. (Animation Educative Péri-Scolaire)
- autres (à préciser)

- Crédit moyen annuel par élève du primaire en 1989 (budget achat de livres pour le primaire divisé par nombre d'élèves)

5. Quels sont les projets pour 1990/1991 dans le secteur scolaire ?

- Quels sont les partenaires associés à ces actions ?
- bibliothèque municipale
- B.C.D.
- C.D.I.
- secteur social municipal
- associations loi 1901 (M.J.C., centres sociaux...)
- autres (à préciser)

• Connaissez-vous l'existence des classes-lecture ?

OUI NON

- Si oui :
 - avez-vous envoyé des élèves en classe-lecture ?
 - envisagez-vous de le faire ?
- OUI NON
- OUI NON

4. La municipalité a-t-elle apporté son aide à ces actions ?

OUI NON

- en personnel
- en locaux
- en aides financières

Pouvez-vous succinctement décrire les actions les plus importantes ?

.....

.....

.....

.....

B. INSERTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Existe-t-il des STRUCTURES D'ACCUEIL dans votre ville ?

OUI NON

Si oui, lesquelles :

- P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation)
- Mission locale
- Autres (à préciser)

2. Existe-t-il des organismes de formation dans votre ville ?

OUI NON

• Si oui, lesquels ?

- G.R.E.T.A. (Groupement d'Etablissements pour la Formation Continue)
- A.F.P.A. (Formation Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)
- I.N.S.T.E.P. (Institut d'Education Populaire)
- Autres (à préciser)

3. Ces structures d'accueil et ces organismes ont-ils développé des actions de lutte contre illettrisme ?

OUI NON

Si oui, sur quels programmes ?

- C.F.I. (Contrat Formation Individualisée)
- P.D.I. (Programmes Départementaux d'Insertion)
- R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion)
- Autres (à préciser)

• Quelles sont les institutions partenaires ?

C. ACTIONS EN DIRECTION DE PUBLICS SPECIFIQUES

1. Y a-t-il dans votre commune des actions d'alphabétisation en direction des populations immigrées ?

OUI NON

• Si oui, ont-elles été mises en place ou cofinancées par le F.A.S. (Fonds d'Action Sociale) ?

OUI NON

2. Y a-t-il dans votre commune des actions de développement de la lecture en direction de la petite enfance ?

OUI NON

• Si oui, par quels organismes publics ou para-publics ont-elles été mises en place ou cofinancées ?

- D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)
- C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales)
- D.D.J.S. (Direction Départementale Jeunesse et Sports)
- Autres (à préciser)

3. Bibliothèques

	Nombre d'emprunteurs en 1989	Nombre de prêts de livres en 1989
Bibliothèques de prison		
Bibliothèques d'hôpitaux		
Bibliothèques aux armées		

1
M

SECTEUR ASSOCIATIF

1. A votre connaissance, y a-t-il des associations dans votre ville qui mènent des actions de prévention ou de lutte contre l'illettrisme ? (aide aux devoirs...)

OUI NON

- Si oui, veuillez citer les plus importantes :

Noms des associations

Numéros de téléphone

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Existe-t-il dans votre ville des associations qui gèrent des bibliothèques ?

OUI NON

- Si oui, vous est-il possible d'évaluer pour l'année 1989 :
- le nombre de prêts
 - le nombre de lecteurs

.....
.....

3. Existe-t-il des liens entre ces associations et les services municipaux sur des actions lecture ?

OUI NON

- Si oui, veuillez préciser la nature de ces liens :

.....
.....

SECTEUR PRIVE

1. Y a-t-il des REVUES dont le siège social est situé dans votre ville ?

OUI NON

Combien ?

.....

- Y a-t-il des MAISONS D'EDITION dont le siège social est situé dans votre ville ?

OUI NON

Combien ?

.....

- Existe-t-il des LIBRAIRIES-CONSEIL dans votre ville ? (librairies générales dont l'activité principale est la vente de livres)

OUI NON

Combien ?

.....

Si vous avez répondu "OUI" à une de ces questions, pourriez-vous préciser :

- si vous soutenez ces entreprises
- si oui, lesquelles et comment ?

OUI NON

.....
.....

- Y a-t-il un ECRIVAIN PUBLIC dans votre ville ?

OUI NON

2. Existe-t-il des BIBLIOTHEQUES DE COMITES D'ENTREPRISE dans votre ville ?

OUI NON

- Si oui, pouvez-vous citer les plus importantes ?

.....
.....
.....
.....

- La bibliothèque municipale a-t-elle établi des liens avec les bibliothèques de C.E. de la ville ?

OUI NON

- S'il vous est possible d'obtenir ces données, pourriez-vous préciser pour 1989 :

- le nombre d'emprunteurs dans les bibliothèques de C.E. de la ville
- le nombre de livres prêtés par les bibliothèques de C.E. de la ville

.....

RECAPITULATIF ET PERSPECTIVES

Nombre de livres prêtés dans la ville en 1989 :

- par la bibliothèque municipale
- par les bibliothèques scolaires (B.C.D. + C.D.I.)
- par les bibliothèques de C.E.
- par les bibliothèques associatives
- par les autres bibliothèques

TOTAL

Nombre de livres achetés par la municipalité en 1989 :

- pour la BM
- pour les écoles
- pour les bibliothèques spécialisées (musées, centres de doc.)
- pour offrir (aux enfants, aux employés municipaux...)
- autres cas (à préciser)

.....
TOTAL

Budget dépensé par la municipalité en 1989 pour des actions
de promotion de la lecture, de lutte contre l'illettrisme
(n'englobe pas l'achat de livres pris en compte ci-dessus)

.....

Fêtes du livre, programmes ministériels pour les jeunes, projets associatifs)

.....

PROJETS de la municipalité pour les années à venir :

PREMIERES REFLEXIONS SUR L'ENQUETE MENEES AUPRES DES VILLES

Le questionnaire intitulé "Politique du livre et de la lecture dans les villes" a été envoyé à 119 communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce questionnaire était long et assez complexe à remplir, pour répondre à toutes les questions, il fallait faire appel aux différents réseaux sur la commune.

73 communes de la région (61%, avec un taux de réponses par département toujours supérieur à 50%) ont répondu à ce questionnaire, ce qui nous permet d'avoir quelques données chiffrées significatives.

La provenance des réponses est diverse (bibliothécaires, secrétaire général, élu...) mais dans onze communes à notre connaissance, des réunions interpartenariales ont été organisées soit pour remplir le questionnaire, soit pour s'en servir comme base de travail pour un projet ville-lecture.

• Caractéristiques de la commune

Il est intéressant de constater que 49% des communes ont repéré des problèmes d'accès à la lecture ou d'illettrisme et qu'elles veulent majoritairement agir en direction des enfants et des adolescents. Parallèlement 45% d'entre elles ont établi des liens avec d'autres municipalités sur des questions éducatives ou culturelles.

Généralement, la bibliothèque municipale représente le premier équipement culturel de la commune et l'information des citoyens est basée sur l'écrit.

Il est aussi à noter que 48% des communes n'ont pas communiqué le pourcentage de leur budget culturel.

• La bibliothèque municipale

La Bibliothèque Centrale de Prêt (B.C.P.) dessert 23 des 73 communes qui ont répondu au questionnaire. Cependant 86% des communes possèdent une bibliothèque municipale.

Les heures et les jours d'ouverture sont très variables selon les communes, de même que les droits d'inscription, en vigueur dans 63% des villes.

Le personnel formé représente un quart de l'ensemble du personnel et celui formé sur l'illettrisme n'excède pas les 5%.

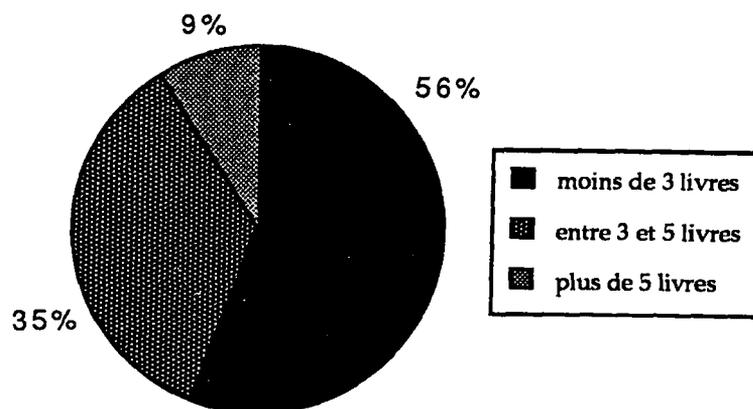
Notons aussi que le pourcentage des discothèques et des vidéothèques reste faible dans la région (20 discothèques, 8 vidéothèques de consultation et 4 de prêt dans les 73 communes qui ont répondu).

40% des communes ont un taux de fréquentation de la bibliothèque supérieur à la moyenne nationale (15% en 1987).

De nombreuses bibliothèques (47) effectuent des dépôts de livres dans les lieux sociaux ou éducatifs et un nombre encore plus important (59) accueillent des groupes.

Il ressort aussi que 42% des bibliothèques municipales ont établi des liens avec des organismes de formation et 43% avec des associations sur des questions de lecture. Le plus souvent, elles disposent (55% des cas) d'un budget animation mais mènent rarement des actions en direction des faibles lecteurs.

LIVRES PRETES PAR HABITANTS EN 1989
(57 réponses)



• **Actions diverses en direction de la population**

Ces actions se divisent en deux parties :

- Les manifestations autour du livre dans la ville (Fêtes du livre, livres offerts, échanges dans le cadre de jumelage) qu'organisent 61% des communes.
- Les actions en direction du personnel communal : 27% des communes lui accordent des facilités de fréquentation qui vont de la gratuité à la possibilité de fréquenter la bibliothèque municipale sur le temps de travail.

• **Le secteur scolaire et péri-scolaire**

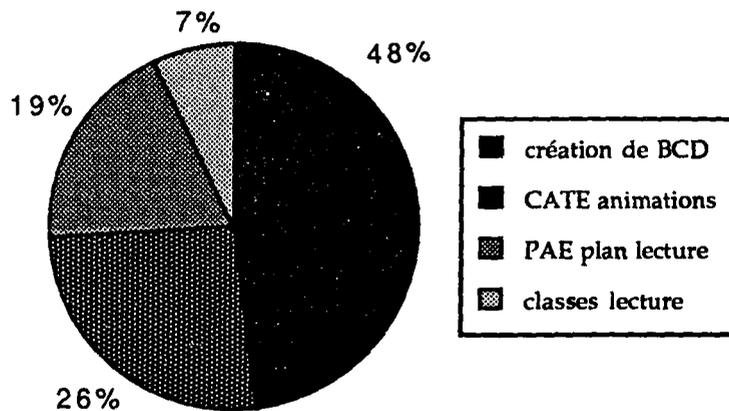
(C'est une des parties les plus mal remplies du questionnaire)

On dénombre 518 Bibliothèques Centres Documentaires (B.C.D.) dans 44 communes. Elles sont majoritairement ouvertes aux élèves et aux enseignants et tenues le plus souvent par ces derniers.

137 centres de documentation et d'information se répartissent dans 51 communes. Ils sont généralement tenus par un personnel à plein temps et ont un fonctionnement régulier.

Il n'émerge que peu de projets dans ce secteur (57% de non réponses) mais 54 villes ont déjà une action de promotion de la lecture dans le secteur scolaire.

PROJET DANS LE SECTEUR SCOLAIRE
(31 réponses)



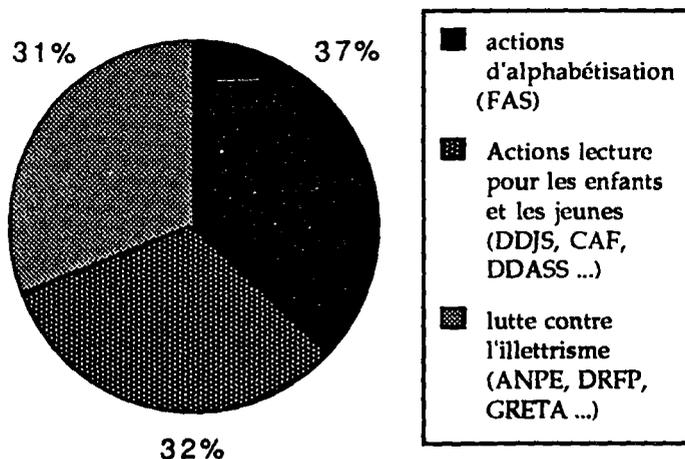
• Insertion et formation professionnelle

- 71% des communes déclarent posséder des structures d'accueil pour l'insertion (P.A.I.O., Missions Locales ...)

- 57% des communes hébergent des organismes de formation (GRETA, AFPA, INSTEP ...)

Dans 32 villes ces structures d'accueil ou ces organismes de formation mènent des actions de lutte contre l'illettrisme.

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
(105 réponses)



- **Secteur associatif**

Des bibliothèques associatives sont présentes dans 44 communes (60%). D'autre part 38 communes (52%) déclarent avoir des associations actives sur le plan de la lecture.

- **Secteur privé**

On dénombre 23 communes (31%) qui abritent des bibliothèques de comité d'entreprise.

Si de nombreuses communes accueillent des maisons d'édition et/ou des librairies-conseil sur leur territoire, seules 13 municipalités apportent leur aide à ce secteur.

- **Projets de la municipalité**

La création d'une médiathèque arrive en tête des projets mais des actions en direction des jeunes sont aussi envisagées. Si des projets de plan-lecture existaient déjà, la réflexion autour du questionnaire a permis à des villes d'établir un premier bilan-lecture et de prévoir un travail entre partenaires.

*- Ce document est la synthèse -
du rapport intermédiaire rédigé par Joëlle Menant, chargée de mission, en 1990.
Une analyse complète paraîtra ultérieurement.*

illettrismes

"parlons-en"



Sous l'égide de la préfecture de région,
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
(S.G.A.R.).

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement de la lecture et de lutte contre l'illettrisme dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce projet a reçu le soutien :

de la Délégation interministérielle à la Ville et au Développement social urbain,
du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Groupe permanent de Lutte contre l'Illettrisme,

du ministère de la Solidarité, de la Santé, de la Protection sociale, direction régionale des Affaires sanitaires et sociales,

du ministère de la Culture et de la Communication, direction régionale des Affaires culturelles,

du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, directions régionales de Nice et de Marseille, direction départementale des Bouches-du-Rhône,

du ministère de l'Education nationale, rectorat de Nice, rectorat d'Aix-Marseille, Mission d'Action culturelle (M.I.A.D.A.C.), Mission académique à la Formation des personnels de l'Education nationale (M.A.F.P.E.N.), Centre de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants de Migrants (C.E.F.I.S.E.M.), Centre régional de Documentation pédagogique (C.R.D.P.), Groupement d'Etablissements (G.R.E.T.A.),

du ministère de la Justice, direction régionale des Services pénitentiaires, direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse,

du Fonds d'Action sociale (F.A.S.),

de la préfecture des Bouches-du-Rhône, Service de Liaison Promotion des Migrants,
du Centre régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation (C.R.F.C.),

des bibliothèques centrales de prêt des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône,

de la Ville de Marseille, direction des Affaires culturelles,

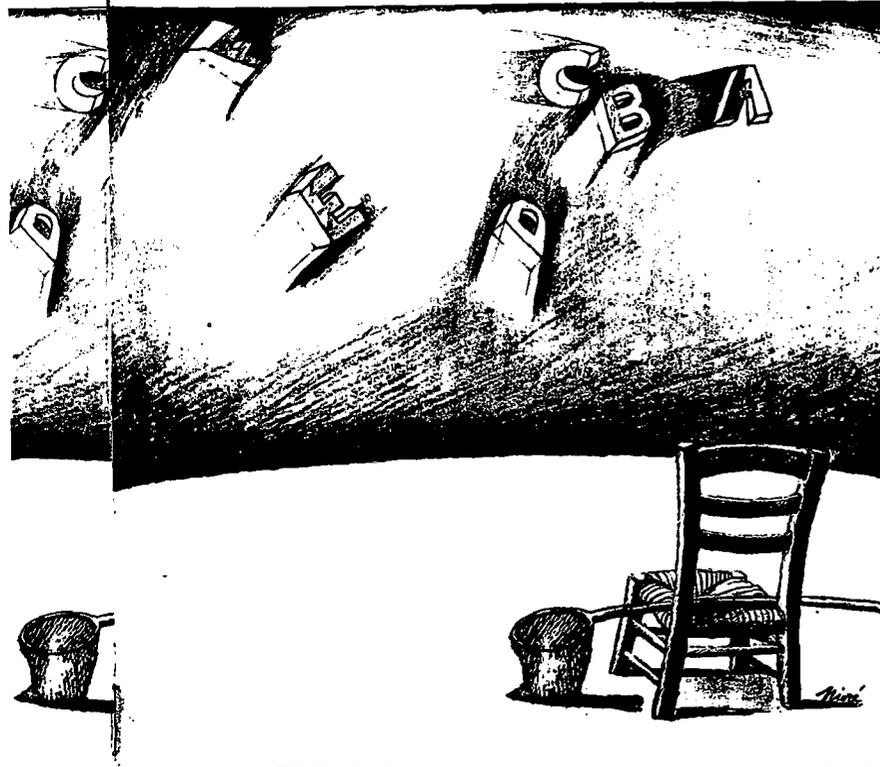
de la Mission locale du Pays d'Aix,

des associations : Association française pour la Lecture (A.F.L.), Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature Jeunesse (C.R.L.L.J.), Aide à toute Détresse Quart Monde (ATD Quart Monde), A la Rencontre du Livre, LIBER,

du comité d'établissement régional S.N.C.F.,

et de responsables associatifs, de professionnels du Livre et de la Lecture, de l'Education, de la Culture, et de l'Action sociale.

Contact : Assises régionales "Illettrismes parlons-en", 20, avenue de Corinthe,
13006 Marseille. Tél. 91 78 44 88 et 42 96 49 60.



UN ENJEU POUR LA VILLE : LA LECTURE

ASSISES REGIONALES
Marseille, 26-27 octobre 1990

PROGRAMME

VENDREDI 26 OCTOBRE

8 h : Accueil des participants.

9 h : Ouverture officielle des travaux par M. Bussière, préfet de région, en présence de M. Blanchet, recteur de l'académie de Nice, M. Rollin, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Mme Espérandieu, secrétaire générale du G.P.L.I. (Groupe permanent de Lutte contre l'Illettrisme), Mme Passaris, secrétaire d'Etat chargé de la famille, Mme Richard, directeur de la Jeunesse et de la Vie associative, Mme Evelyne Pisier, directeur du Livre et de la Lecture, M. Ferrié, directeur des Ecoles.

10 h : "Illettrisme et développement des villes", par Francine Best.

L'illettrisme empêche des hommes, des femmes, des jeunes, des enfants de devenir et d'être citoyens lucides et éclairés. Lutter contre ce phénomène social est une tâche urgente pour les villes. C'est en entrecroisant avec précision des actions de développement social d'un quartier, une action culturelle globale, un "espace éducatif concerté" que la ville d'Hérouville-Saint-Clair entend agir dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. Le propos tendra à présenter cet entrecroisement où la responsabilité des élus locaux en un domaine qui, traditionnellement, semblait leur échapper, est engagée.

11 h : "La lecture a aussi une histoire", par Jean Hébrard.

L'évolution, rapide au cours des deux derniers siècles, de la production imprimée, celle plus rapide encore de l'alphabétisation et des usages sociaux, professionnels et culturels de l'écriture, ont constitué la toile de fond sur laquelle nous jugeons les pratiques culturelles de la lecture aujourd'hui. Prendre la mesure de ces dynamiques, de leurs relations complexes, des représentations qu'elles suscitent permet d'éclairer les surprises et les inquiétudes du présent.

12 h 30 : Réception à l'Hôtel de Ville de Marseille.

Après-midi

14 h 30 : "Dynamiques éducatives locales et construction des savoirs", par Gérard Chauveau.

Les études micro-sociologiques de la réussite scolaire font apparaître le

socio-cognitive des savoirs de base montre l'importance des activités d'apprentissage "pré-scolaires" et de l'interaction entre les divers lieux d'acquisition : l'école, la famille, les équipements-ressources du quartier. On présentera quelques exemples de politiques locales de prévention de l'illettrisme et de l'échec scolaire qui s'inspirent de ces deux courants de recherche.

15 h 15 : "Retour à la lecture", par Claudie Tabet.

Retour à la lecture, expression qui veut bien marquer qu'un acte a précédemment été réalisé : l'acte d'apprentissage, accompagné et renforcé par des pratiques de lecture. C'est en partant de ces pratiques souvent morcelées, chaotiques, prisonnières d'un itinéraire jalonné d'échecs (scolaire et social) que Claudie Tabet présentera une typologie des faibles lecteurs. Les actions de lutte contre l'illettrisme qu'elle a conduites expérimentalement dès les années 1980, représentent un exemple original d'une collaboration étroite entre des centres de formation et des bibliothèques publiques, mettant en valeur le partenariat au sens de la complémentarité des compétences.

16 h : "Les livres et les tout-petits", par Marcel Rufo.

A quel âge le petit d'homme éprouve-t-il un plaisir à manipuler, à observer, à pré-lire un livre ? Comment évaluer la concurrence représentée par la télévision à l'âge sensible de 2-3 ans ? Comment négocier les apprentissages précoces de la lecture ? Enfin comment repérer les futures difficultés : typologie du futur bon lecteur ou de l'enfant posant des problèmes d'apprentissage de la lecture ?

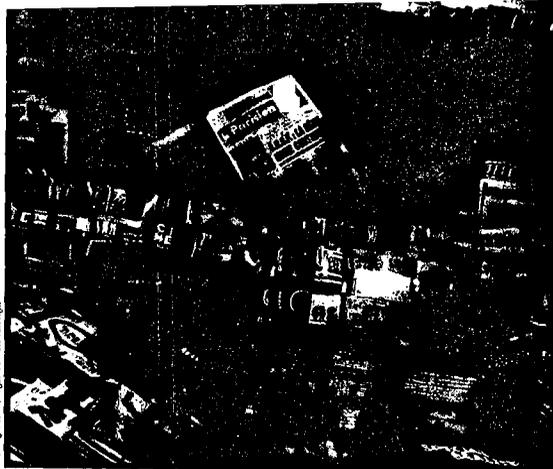
17 h 15 : "Le développement de la lecture : pratiques en question et propositions", table ronde avec la participation de Gilbert Allio, Bertrand Boureau, Dominique Davy, Christian Di Maria, Pascal Giovannetti, Claude Goulois, Serge Koulberg, Danielle Oppetit et Françoise Weck.

Soirée

20 h 30 : Synthèse de la table ronde.

20 h 45 : "Villes-lecture : utopie et nécessité", par Jean Foucambert.

Une ville-lecture est une commune qui aborde des actions de lecture en mettant en commun les analyses, les projets et les moyens de l'école, de l'entreprise, de la culture, de l'action sociale, de la vie associative. De même que c'est à plusieurs qu'on apprend à lire tout seul, c'est à beaucoup que s'inventent les politiques nouvelles de lecture. La commune est le lieu où peut s'imposer le plus efficacement cette conception, sans recherche systématique d'un consensus, mais dans la remise en cause permanente et mutuelle sans laquelle il n'y a ni progrès ni démocratie. Là est la fragilité de ces politiques, car elles doivent prendre le risque de l'échec.



SAMEDI 27 OCTOBRE

8 h : Accueil des participants.

9 h : Rappel des travaux.

9 h 15 : "Enjeu culturel et social d'une politique de développement de la lecture", par Jean Gattegno.

La lecture est-elle vraiment considérée comme un enjeu politique et social ? On a pu longtemps en douter, s'agissant de notre pays, ni la lecture à l'école ni l'offre des bibliothèques publiques ne traduisant une telle conception. Dans les deux décennies écoulées, et surtout depuis 1981, les choses ont évolué, d'abord du côté de la lecture publique, désormais aussi dans les bibliothèques universitaires. Paradoxalement — mais est-ce bien un paradoxe ? — la réalité de l'illettrisme a été rendue évidente, voire montée en épingle. Et des enquêtes sur les pratiques de lecture assènent des chiffres inquiétants, pour ne pas dire affolants. Alors ? Que penser ? Que préconiser ? Que faire ?

10 h : Présentation d'expériences et d'initiatives, par Elisabeth Capuron, Pierre Fénart, François Piet, Simone Roche, Françoise Verchère.

12 h : "La région P.A.C.A. : le développement de la lecture, un état des lieux". Résultats de l'enquête menée à l'initiative du S.G.A.R. par Joëlle Menant.

Pour des villes-lecture : présentation, proposition de mise en œuvre, appel à projets, par Jean-Paul Pfister et Jean-Jacques Boin.

13 h : Clôture officielle des travaux.

LES INTERVENANTS

Gilbert Allio, président de l'association A la Rencontre du Livre.

Francine Best, adjoint au maire d'Hérouville-Saint-Clair, chargée de la Culture, Inspecteur général de l'Éducation nationale, présidente des C.E.M.E.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation active) et des J.P.A. (Jeunesse en Plein Air).

Jean-Jacques Boin, conseiller pour le Livre et la Lecture en région P.A.C.A.

Bertrand Boureau, délégué régional A.T.D. Quart Monde (Aide à toute Détresse Quart Monde).

Elisabeth Capuron, responsable de l'action "Livre et petite enfance" à Ville-neuve d'Ascq.

Gérard Chauveau, chercheur à l'I.N.R.P. (Institut national de la Recherche pédagogique) et au C.R.E.S.A.S. (Centre de Recherche de l'Éducation spécialisée et de l'Adaptation scolaire).

Dominique Davy, directeur de la Mission locale 15^e et 16^e arrondissements de Marseille.

Christian Di Maria, responsable du Centre régional de Formation, Protection judiciaire de la Jeunesse.

Pierre Fénart, directeur de la médiathèque départementale de prêt des Alpes-Maritimes.

Jean Foucambert, chercheur à l'I.N.R.P. et vice-président de l'A.F.L. (Association française pour la Lecture).

Jean Gattegno, conseiller scientifique à la Bibliothèque de France.

Pascal Giovannetti, responsable de formation à l'U.F.C.M. (Unité de Formation Cannes Méditerranée).

Claude Goulois, bibliothécaire du Comité d'Établissement S.N.C.F. P.A.C.A.

Jean Hébrard, chercheur à l'I.N.R.P.

Serge Koulberg, formateur, représentant de l'A.F.L. P.A.C.A.

Joëlle Menant, chargée de mission "IllettrismeS parlons-en".

Danielle Oppetit, conservateur en chef des bibliothèques de Marseille.

Jean-Paul Pfister, chargé de mission au S.G.A.R. (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales).

François Piet, adjoint au maire du Mans, chargé du Livre et de la Lecture.

Simone Roche, chargée de mission pour l'opération "Alès, ville-lecture".

Marcel Rufo, professeur de Psychiatrie de l'Enfant, Centre hospitalier universitaire de Marseille.

Claudie Tabet, chargée de mission au ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture.

Françoise Verchère, premier adjoint au maire de Bouguenais, chargée de la Culture.

Françoise Weck, responsable de la Lecture, rectorat d'Aix-Marseille, Mission d'Action culturelle.

Conception et animation des débats : Thomas Sertillanges. Groupe Bolleau.

La manifestation aura lieu au Centre de conférences de la SOME CIN, C.M.C.I. 2, rue Henri Barbusse, 13001 Marseille. (Parking Centre-Bourse, Métro Colbert ou Vieux-Port.)

Contact : Assises régionales "IllettrismeS parlons-en", 20, avenue de Corinthe, 13006 Marseille. Tél. 91 78 44 88 et 42 96 49 60.

PREFECTURE DE LA REGION
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

APPEL A PROJETS VILLES-LECTURE

=====

La nécessité de lutter contre l'illettrisme et les difficultés d'insertion sociale qu'il entraîne, ont amené le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Préfecture de Région, à coordonner un ensemble d'initiatives des différentes administrations de l'Etat : Affaires Culturelles, Education Nationale, Jeunesse et Sports, Affaires Sanitaires et Sociales, Fonds d'Action Sociale, Formation Professionnelle...pour une démarche méthodique aboutissant à un appel à projets "Villes-Lecture", qui s'adresse à toutes les villes de la région. Il reprend et élargit une idée originale de l'Association Française pour la Lecture.

A la suite de l'enquête menée de juin à octobre 1990 et des Assises Régionales qui se sont tenues les 26 et 27 octobre, il s'agit donc de la troisième étape d'un processus engagé sur la politique du livre et de la lecture dans les villes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet appel à projets a pour but de sensibiliser élus et partenaires de l'action sociale, éducative et culturelle, aux enjeux de la lecture, de donner l'impulsion, de susciter une dynamique régionale en s'appuyant sur les villes en tant que "lieu privilégié où sont réunies les conditions d'une évolution rapide vers le statut de lecteur".

Les villes, qui par délibération du Conseil Municipal, feront acte de candidature pour devenir "Ville-Lecture", devront s'engager dans un véritable projet mobilisant pour un même but et pour une durée suffisante, dans tout un ensemble d'initiatives favorisant le développement de la lecture pour tous, un effort particulier étant déployé pour les milieux les plus défavorisés.

Il s'agit donc :

1 . De mettre **en réseau** l'ensemble des initiatives dans le domaine de la lecture en les inscrivant dans une démarche globale : à titre d'illustration, l'on peut évoquer la création d'une commission extra-municipale pour le développement de la lecture et la lutte contre l'illettrisme, la désignation d'un responsable qui assure la coordination.

2 . De promouvoir une **réelle politique de lecture** par :

- la mise à niveau des équipements

- le renforcement et l'encouragement d'actions dans des domaines bien précis : apprentissage initial, formations, animations de quartier, politique des bibliothèques municipales...

3 . De rendre **positif le "rapport à l'écrit"** des citoyens, en terme de solidarité et de lutte contre les exclusions, en particulier pour les populations éprouvant de grands handicaps dans ces domaines.

QUELLES VILLES SONT CONCERNEES ?

L'appel à projets s'adresse aux villes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de plus de 5.000 habitants (plus de 3.000 habitants pour les départements alpins) sur la base des résultats du recensement 1990. Seront examinées en priorité les villes qui auront répondu au questionnaire "Politique du livre et de la lecture dans les villes" et celles qui ont passé un des types de Convention avec l'Etat prévu dans le cadre de la politique des villes.

QUEL TYPE DE DEMARCHE ADOPTER ?

Le projet doit faire apparaître les initiatives déjà développées autour de la lecture, la volonté de mise en réseau de l'ensemble des partenaires concernés : élus, habitants, professionnels, associations, organismes divers, institutions, la mise en valeur des complémentarités dans les actions relevant des différents secteurs (culture, éducation, formation) en soulignant les initiatives nouvelles.

Les projets retenus devront faire apparaître des objectifs clairs et un processus d'évaluation permettant d'apprécier la permanence des actions qui seront engagées.

QUI SELECTIONNE ?

Un maximum de quatre villes seront sélectionnées cette année ; des prolongements sont envisagés dès l'année prochaine et les projets seront instruits par un **Comité d'examen, de suivi et d'évaluation**, composé des administrations intéressées.

Ce comité, qui pourra demander l'audition des candidats à l'appel à projets, présentera l'ensemble des dossiers à un **Jury** composé de personnalités indépendantes parmi lesquelles : Francine BEST (élue), Georges DUBY (historien), Pierre DUMAYET (écrivain), Jean GATTEGNO (Bibliothèque de France), Raymond JEAN (écrivain), Geneviève PATTE (La Joie par les livres).

QUELS MOYENS SERONT CONSACRES AUX PROJETS RETENUS ?

1. Des aides financières sous forme de subventions ne pouvant pas excéder 50% du coût de l'opération. Elles tiendront compte en fonction de la taille des villes :

- de l'effort que fait la ville en matière de développement de la lecture

- de la qualité des projets intégrant bien l'ensemble des publics, particulièrement les publics en difficulté.

2. Une collaboration technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des Directions Régionales de la jeunesse et des sports, de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle, des Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice pour la mise en oeuvre du projet et de la réalisation des actions prévues.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention conclue avec les villes, précisant les modalités d'appuis techniques et financiers.

Ces projets pourront donner lieu à une évaluation aux diverses étapes de leur mise en oeuvre.

L'Etat envisage la possibilité de mettre en valeur les projets en accord avec la commune retenue et les autres partenaires participants (publication, conférence de presse...)

QUEL DOSSIER CONSTITUER ?

La commune doit remettre un dossier en 3 exemplaires comprenant:

- les objectifs détaillés du projet en fonction de la situation existante,
- les moyens d'action,
- la liste des partenaires impliqués,
- un budget prévisionnel détaillé de la mise en oeuvre du projet, le financement du projet s'inscrivant dans un plan d'action au delà de l'exercice budgétaire,
- l'évaluation envisagée,
- l'effort consacré par la ville à la lecture (francs par habitant),
- le budget de la ville par habitant

QUEL CALENDRIER ?

DEPOT DES DOSSIERS

Date limite : le 30 avril 1991

à l'adresse suivante : Préfecture de Région
S.G.A.R.
25, rue Sylvabelle
13006 Marseille



AGREMENT OU REFUS DES DOSSIERS

Date limite : le 31 mai 1991

ANNEXE 1

Liste des administrations concernées :

- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales(S.G.A.R.)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles(D.R.A.C.)
- Education Nationale(rectorat d'Aix-Marseille, rectorat de Nice)
- Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports(D.R.J.S. et D.D.J.S.)
- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales(D.R.A.S.S.)
- Direction Régionale du Travail et de l'Emploi(D.R.T.E.)
- Direction Régionale des Services Pénitentiaires
- Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Délégation Régionale à la Formation Professionnelle (D.R.F.P. Aix-Marseille et Nice)
- Délégation Régionale au Fonds d'Action Sociale(F.A.S.)
- Délégation Régionale aux Droits des Femmes

ANNEXE 2

MOYENNES NATIONALES A TITRE INDICATIF :

I . Les dépenses culturelles des communes :

- environ 10% du budget total de la commune
- les dépenses pour la bibliothèque représentent environ 15% du budget culturel; les villes dépensent en moyenne 1,5% de leur budget pour la bibliothèque municipale.

II . Les moyennes nationales des bibliothèques :

Nombre de livres prêtés par habitant :
pour 1987: 2,96 livres
projection pour 1990: env. 3,5 livres

Nombre de francs dépensés par habitant par les communes pour le fonctionnement :
pour 1987: 58,01 francs
projection pour 1990: env. 70 francs

ANNEXE 3

RAPPEL DES CONTRATS VILLE-ETAT :

- contrats Etat-Ville (Marseille),
- conventions d'exécution du P.A.C.T. Politique Urbaine du Contrat de Plan Etat-Région.
- conventions Ville-Habitat.
- conventions de quartier.



* 9 5 4 9 4 6 5 *